|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2-3

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4-5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel février 2022**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

En février 2022,7 missions d’investigations ont été réalisées par 3 investigateurs à travers 6 provinces, notamment dans le Woleu-Ntem, Moyen-Ogooué, Nyanga, Ngounié, Ogooué-lolo et le Haut-Ogooué.

**Le 12 février 2022**, à Makokou (Province de l’Ogooué-Ivindo), le Commandant de la Police judiciaire de Makokou a informé Conservation Justice de l’arrestation de deux trafiquants opérant dans le commerce illégal de l’ivoire le 11 et 12 février 2022 **par les agents de  l’Office central de lutte antidrogue** (l’OCLAD) ;

**Le 14 février 2022**,un présumé trafiquant d’ivoire d’éléphant a été arrêté à Koulamoutou pardes agents des Eaux et Forêts de la Brigade de Ndangui et ceux de la Police Judiciaire de Koula-moutou appuyés par deux juristes de Conservation Justice;

**Le 18février 2022**, il y eu le suivi des audiences de délibérés des affaires MP et les Eaux et Forêts Contre NDJAMBOLIBADI Ruffine et celle de MP et Les Eaux et Forêts Contre TCHOUA RIVELEWE Auguste, outre le suivi de deux (02) affairesnouvellement enregistrées concernant trois (03) trafiquants d’ivoire par les juristes du projet devant la juridiction spéciale.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 07 |
| Investigations ayant mené à une opération | 01 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 18 |

7 missions d’investigations ont été réalisées par 3 investigateurs à travers 6 provinces : Woleu-Ntem, Moyen-Ogooué, Nyanga, Ngounié, Ogooué-lolo et le Haut-Ogooué, plus précisément dans les villes de Mitzic, Bifoun, Mayumba, Mouila, Lastoursville, Koula-Moutou et Moanda avec 18 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 1 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 1 |

Pour ce mois de février 2022, il y a eu deux d’interpellations de trafiquants impliqués dans le trafic des produits des espèces intégralement protégées. Il s’agit d’une opération initiée par les forces de l’ordre et l’autre par le projet AALF :

**Le 12 février 2022**, à Makokou (Province de l’Ogooué-Ivindo), le Commandant de la Police judiciaire de Makokou a informé Conservation Justice de l’arrestation de deux trafiquants opérant dans le commerce illégal de l’ivoire le 11 et 12 février 2022 par les agents de l’Office central de lutte antidrogue(l’OCLAD). Les nommés DIALLO Mamadou, de nationalité Guinéenne (Conakry) et le gabonais AFFANE Armel alias Lestate ont été arrêtés avec 2 défenses d’ivoire. Ils ont été conduits au poste de Police à Makokou pour être gardés à vue et subir un interrogatoire. Les suspects ont été présentés au Procureur du tribunal spécial à Libreville. En effet, le Commandant de l’antenne de Police Judiciaire de Makokou a sollicité  l’appui de Conservation Justice pour le transfert des trafiquants sur Libreville, le suivie juridique et la prise en charge connexe.

**Le 14 février 2022**, à Koulamoutou (Province de l’Ogooué-Lolo), des agents des Eaux et Forêts de la Brigade de Ndangui et ceux de la Police Judiciaire de Koulamoutou avec l’appui des membres de Conservation Justice, constitués en équipe d’intervention mixte, ont procédé à l’arrestation du présumé trafiquant Aimé MONDJO, Gabonais de 43 ans, pris en flagrant délit de détention et de tentative de vente de deux (2) pointes d’ivoire d’une masse totale de 20,20 kgssciées en 6 morceaux qu'il était sur le point de vendre. Interrogé à chaud, ce dernier a reconnu les faits et a été placé en garde-à-vue dans les locaux de la Police Judiciaire. Il a été transféré sur Libreville et présenté devant le parquet spécial pour répondre des faits à lui reproché. Il risque jusqu'à dix ans de prison.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 2 |
| Affaires enregistrées | 2 |
| Nombre de prévenus | 3 |

Le suivi juridique de deux (02) affaires de trafic d’ivoire et écailles de pangolin a été effectué avec l’avocat du projet, Maître BOUSSOUGOU, en date du 18février 2022 dernier à la chambre spéciale du tribunal de première instance de Libreville :

**Affaire MP et Les Eaux et Forêts Contre NDJAMBOLIBADI Ruffine.**

Le Tribunal, après avoir délibéré conformément à la Loi, déclare NDJAMBOLIBADI Ruffine coupable du délit  de détention du produit d’une espèce intégralement protégée (Ivoire d’Eléphant).En répression l’a condamné à 24 mois de prison dont 12 avec sursis ;  1055000 FCFA d’amende et 1000000 FCFA de dommage et intérêt pour le compte de l’administration des Eaux et Forêts ;

**Affaire  MP et Les Eaux et Forêts Contre TCHOUA RIVELEWE Auguste**

LeTribunal déclare le dénomméTCHOUA RIVELEWE Augustecoupable du délit de détention de produit d’une espèce intégralement protégée (écaille de Pangolin Géant). En répression, il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis ; 300000 FCFA d’amende et 3 000 000 FCFA de dommage et intérêts pour le compte de l’Administration des Eaux et Forêts.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 03 |
| Nombre de détenus rencontrés | 12 |

Des visites de prison ont été organisées par les juristes du projet à Libreville, le 15, 17 et 22 février 2022. En tout, sur les trois (3) visites effectuées, 12 détenus ont été rencontrés à la prison centrale de Libreville. Il s’agit de : DIALO ;KARIME BENGALI , MOUNGONGOU Yvon, MANGUI Paulin , MAVITSI Jean Réne et YOMBET Fernand , OKIE Rosy Western, SAMBA Jacques, OKANDA Régis, MBAMBA NGANGOU Garcia, NDJAMBOLIBADI Ruffine et enfin celle de MEHOULA Neri.

***4.3 Formations***

En date du 22 février 2022, le coordonnateur des Activités accompagné d’un juriste du projet ont tenu une réunion avec le Directeur de l’école de Gendarmerie sur le projet de formation des formateurs des élèves officieux et sous officieux prévue se dérouler au mois d’avril 2022.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 23 |
| Télévision | 3 |
| Internet | 12 |
| Presse écrite | 4 |
| Radio | 4 |

Pour ce mois de février 2022, le projet a produit au total 23 pièces médiatiques, dont 12 ont été publiées sur internet, 4 à la radio et 3 à la télévision et 4 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 42 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 33 |
| Collaboration sur affaires | 9 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays :

Quarante-deux (42) rencontres des autorités judiciaires et administratives aussi bien pour le suivi des affaires que pour le renforcement de collaboration à l’exemple du Directeur de l’école de Gendarmerie, des Procureurs de la République près de la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire et des tribunaux de première instance de Koula-Moutou et Makokou, du Chef d’Etat Major de la Police Nationale, Monsieur le Directeur des affaires économiques et financières de la police nationale, le Directeur de la faune et des aires protégées ainsi que les chefs des unités de police judiciaire des provinces de l’Ogooué-lolo et de l’Ogooué-ivindo.

Aussi, dans le cadre de renforcement des capacités des Officiers et Agents de Police judiciaire, le coordonnateur des Activités et un juriste du projet ont rencontré et discuté avec le Directeur de l’école de Gendarmerie sur le projet de formation des formateurs des élèves officiers et sous officiers prévue se dérouler au mois d’avril 2022.

Au total, au moins 42 rencontres ont eu lieu en ce mois février 2022.

# Conclusion

En définitive, au mois de février 2022 le projet AALF a, après sept missions d’enquêtes ayant permis de suivre 18 trafiquants d’ivoire, réalisé une opération ayant conduit à l’arrestation d’un(01) trafiquant d’ivoire en date du 14février 2022 à Koula-Moutou, avec en possession 2 pointes d’ivoire soit 20,20 kilogrammes, outre le suivi de l’opération initiée par la Police Judiciaire de Makokou.

Aussi, y a-t-il eu outre plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et suivi des cas, la rencontre avec le Directeur de l’école de Gendarmerie sur l’organisation de formation de renforcement des capacités des élèves Officiers et sous Officiers en matière de règlementation de la faune sauvage.